

## **PNEUS**

Groupe de produits	Pneus	
Numéro d'article	10004251	
Taille de pneu valide	VF 750 / 60 R 30.5	
LI / SI / PR	187 D	
TL/TT	TL	
Marque	Alliance	
Profil	Agriflex 389 + XT	





## Informations techniques

Numéro d'article	10004251
EAN	8903635056850
Taille de pneu valide	VF 750 / 60 R 30.5
LI / SI / PR	187 D
TL/TT	TL
Marque	Alliance
Profil	Agriflex 389 + XT
Code TRA	HF-2
Propriétés de la carcasse	Steel Belted
Antistatique	non
Couleur du pneu	Noir

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.



Numéro du règlement ECE	ECE 106
Nettogewicht [kg] (gültig)	255,20
Taille de jante recommandée	AG24.00
Pression maximale de l'air [bar]	3,20
Largeur du pneu [mm]	765
Diamètre extérieur du pneu [mm]	1680
Stat. Rayon (SLR) [mm]	724
Circonférence de roulement [mm]	5061
Profondeur du profil [mm]	26,0
Nombre de barrettes	26x2
Contenance du pneu 75% [ltr.]	743.03
Période de garantie	10 ans
E-Ready	non

## Capacités de charge

Indice	Capacité de charge [kg]	Vitesse [km/h]	Position des essieux	Pression [bar]	Indice de charge
187 D	9750	65		3,20	
	11640	40			

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.